



AAA048E

4h00 350,00 €<sup>HT</sup>

## Objectifs

Connaître le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) et ses missions • Connaître le fonds de garantie des victimes du terrorisme et d'autres infractions (FGTI) • Connaître l'ONIAM (accidents médicaux) et le FIVA (victimes de l'amiante) • Connaître l'organisation et les structures du secteur de l'assurance en France • Connaître les différents organismes professionnels et la distribution de l'assurance • Connaître les réseaux de distribution de l'assurance : les réseaux traditionnels et les mutuelles d'assurances • Connaître les réseaux de distribution de l'assurance : bancassurance et nouveaux canaux

## Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

## MODULES

### Connaître le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) et ses missions

Toutes les sociétés d'assurance de dommages sont tenues d'adhérer et de financer un Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO). Ce fonds, créé en 1951, indemnise initialement les victimes d'accident de la circulation ou d'accident de chasse qui n'avaient pu obtenir une indemnisation auprès d'un assureur. Depuis, son champ d'intervention a été successivement étendu. Il couvre aujourd'hui l'ensemble des activités assurées au titre d'une assurance de dommages obligatoire.

- **Le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages : présentation**  
Présentation des raisons de la création et des domaines d'intervention du FGAO
- **Le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages : missions**  
Présentation des missions du FGAO et des conditions d'intervention dans les accidents de la circulation
- **Indemnisation des victimes d'accidents de la circulation dans le cadre du FGAO**  
Présentation de l'indemnisation dans le cadre du FGAO : bases, procédures et formalités

### Connaître le fonds de garantie des victimes du terrorisme et d'autres infractions (FGTI)

Les victimes d'attentats ou d'infractions graves peuvent bénéficier d'une indemnisation pour le préjudice qu'elles ont subi. Cette indemnisation est gérée par le fond de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions ou FGTI.

- **Le fonds de garantie des victimes du terrorisme et d'autres infractions (FGTI)**  
Présentation du FGTI et de son domaine d'intervention
- **La procédure d'indemnisation dans le cadre du FGTI**  
Présentation des préjudices indemnisés par le FGTI et de la procédure d'indemnisation

### Connaître l'ONIAM (accidents médicaux) et le FIVA (victimes de l'amiante)

Pour accélérer l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux ou de la contamination par l'amiante, deux organismes publics ont été mis en place : l'ONIAM ou Office national d'indemnisation des accidents médicaux et le FIVA ou Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

- **Indemnisation des accidents médicaux et des victimes de l'amiante : l'ONIAM et le FIVA**  
Présentation de l'ONIAM et du FIVA : missions, procédures et indemnisations

## Contactez-nous

Conseiller formation  
09 88 66 10 00  
[inscriptions@demoss.fr](mailto:inscriptions@demoss.fr)



AAA048E

4h00 350,00 €<sup>HT</sup>

## Connaître l'organisation et les structures du secteur de l'assurance en France

L'organisation du secteur de l'assurance est placée sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et sous le contrôle de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. Son champ d'intervention est large et les opérations d'assurance sont regroupées par branches.

- **Présentation de l'activité « assurance » en France**

Présentation de l'environnement économique et réglementaire de l'assurance en France

- **La classification des opérations d'assurance**

Présentation des domaines d'intervention et classification par branches de l'assurance

- **La classification des sociétés d'assurance**

Présentation des sociétés d'assurance en France : formes juridiques et principaux acteurs

## Connaître les différents organismes professionnels et la distribution de l'assurance

En amont des assureurs, la Fédération Française de l'Assurance (FFA), qui regroupe la FFSA et le GEMA, s'occupe de la représentativité des sociétés adhérentes auprès des pouvoirs publics.

- **Les différents organismes professionnels du secteur de l'assurance**

Présentation des organismes professionnels et privés du secteur de l'assurance

- **La distribution de l'assurance**

Présentation des réseaux de distribution de l'assurance : constats et évolutions

## Connaître les réseaux de distribution de l'assurance : les réseaux traditionnels et les mutuelles d'assurances

En France, trois acteurs majeurs se partagent le secteur de l'assurance : les compagnies d'assurances régies par le Code des assurances, les mutuelles qui relèvent du Code de la mutualité et les institutions de prévoyance soumises au Code de la Sécurité sociale.

- **Les réseaux traditionnels de distribution de l'assurance**

Présentation des réseaux traditionnels de distribution de l'assurance : agents généraux d'assurance, courtiers d'assurance et salariés des compagnies d'assurance

- **Les mutuelles d'assurance**

Présentation des mutuelles d'assurance : différence entre les sociétés d'assurance et les mutuelles

## Connaître les réseaux de distribution de l'assurance : bancassurance et nouveaux canaux

Les agents généraux, les courtiers et les salariés des compagnies d'assurance ne sont plus les seuls canaux de distribution de l'assurance. Les banques, les institutions de prévoyance et la grande distribution occupent désormais le terrain.

- **Les bancassureurs et les institutions de prévoyance**

Présentation des principaux acteurs de la bancassurance et des institutions de prévoyance

- **Les nouveaux canaux de distribution de l'assurance**

Présentation des canaux de distribution de l'assurance : grande distribution, vente directe.



AAA048E

4h00 350,00 €<sup>HT</sup>

## Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ».

Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

## Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme.

Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.